



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 81 - JUILLET 2010**



# SOMMAIRE

## Préfecture des Pyrénées- Orientales

### Mission de Pilotage Interministériel

Arrêté N °2010187-0006 - AP portant suppléance du Préfet .....	1
Arrêté N °2010187-0007 - AP modifiant la délégation de signature accordée à M Jean- Marie NICOLAS Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées- Orientales.....	3
Arrêté N °2010187-0008 - AP modifiant la délégation de signature accordée aux responsables des centres de coût pour la gestion du budget globalisé de la préfecture .....	6





PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

## **Arrêté n °2010187-0006**

**signé par Préfet  
le 06 Juillet 2010**

**Préfecture des Pyrénées- Orientales  
Pôle de pilotage interministériel**

AP portant suppléance du Préfet

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Mission  
des Politiques  
interministérielles  
Pilotage interministériel**

Réf. : M-H Sauvageot  
☎ : 04.68.51.67.60  
☎ : 04.68.51.67.53

**ARRETE PREFECTORAL N°  
portant suppléance du Préfet.**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 45-I ;

VU le décret du 28 juillet 2008 nommant M. Antoine ANDRE Sous-Préfet de CERET ;

VU le décret du 15 juillet 2009 nommant M. Jean-François DELAGE Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 26 août 2009 nommant M. Jean-Marie NICOLAS Secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

VU l'autorisation d'absence accordée au secrétaire général de la préfecture,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er** : M. Antoine ANDRE, Sous-Préfet de CERET, est désigné pour assurer la suppléance du préfet des Pyrénées-Orientales en l'absence du secrétaire général de la préfecture du 8 au 9 juillet 2010 au matin et les 12 et 13 juillet 2010.

**ARTICLE 2** : M. le Sous-Préfet de Céret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Sous-Préfet de Prades et à Melle la Directrice de Cabinet.

PERPIGNAN, le 6 juillet 2010



**Jean-François DELAGE**



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

## **Arrêté n °2010187-0007**

**signé par Préfet  
le 06 Juillet 2010**

**Préfecture des Pyrénées- Orientales  
Pôle de pilotage interministériel**

AP modifiant la délégation de signature  
accordée à M Jean- Marie NICOLAS  
Secrétaire Général de la Préfecture des  
Pyrénées- Orientales

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Mission  
des Politiques  
interministérielles  
Pilotage interministériel**

Réf. : M-H Sauvageot  
☎ : 04.68.51.67.60  
☎ : 04.68.51.67.53

**ARRETE PREFECTORAL N°**

**modifiant la délégation de signature accordée  
à M. Jean-Marie NICOLAS, Secrétaire général  
de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 15 juillet 2009 nommant M. Jean-François DELAGE Préfet des Pyrénées-Orientales ;
- VU** le décret du 26 août 2009 nommant M. Jean-Marie NICOLAS Secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;
- VU** l'arrêté n°2009257-0002 du 14 septembre 2009 portant délégation de signature à M. Jean-Marie NICOLAS Secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : L'article 2 de l'arrêté n°2009257-0002 du 14 septembre 2009 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

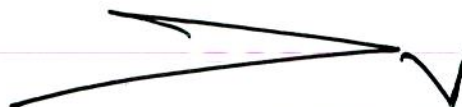
" **ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie NICOLAS, la délégation de signature qui lui est accordée par le présent arrêté sera exercée, à titre de suppléant, par M. Antoine ANDRE, Sous-Préfet de CERET, par M. Bernard MOULINÉ, Sous-Préfet de PRADES, ou par Melle Frédérique CAMILLERI, Sous-Préfet, Directrice de Cabinet."



**ARTICLE 2** : M. le Secrétaire général de la Préfecture, M. le Sous-Préfet de CERET, M. le Sous-Préfet de PRADES et Melle la Directrice de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture .

PERPIGNAN, le 6 juillet 2010

LE PREFET,

A handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping strokes that form a stylized, elongated shape ending in a small hook.

**Jean-François DELAGE**



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

## **Arrêté n ° 2010187-0008**

**signé par Préfet  
le 06 Juillet 2010**

**Préfecture des Pyrénées- Orientales  
Pôle de pilotage interministériel**

AP modifiant la délégation de signature  
accordée aux responsables des centres de coût  
pour la gestion du budget globalisé de la  
préfecture



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Mission  
des Politiques  
interministérielles  
Pilotage interministériel**

Réf. : M-H Sauvageot

☎ : 04.68.51.67.60

☎ : 04.68.51.67.53

### ARRETE PREFECTORAL N°

**modifiant la délégation de signature accordée aux responsables de centres de coût  
pour la gestion du budget globalisé de la préfecture.**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 15 juillet 2009 nommant M. Jean-François DELAGE Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2010085-0012 du 26 mars 2010 portant délégation de signature aux responsables de centres de coût pour la gestion du budget globalisé de la préfecture ;

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture,

### A R R E T E

**ARTICLE 1er** : L'article 1er de l'arrêté préfectoral n°2010085-0012 du 26 mars 2010 portant délégation de signature aux responsables de centres de coût pour la gestion du budget globalisé de la préfecture est modifié ainsi qu'il suit :

" ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée, dans le cadre des crédits du BOP préfecture, programme 307, administration territoriale, du ministère de l'intérieur, en ce qui concerne :

- les lettres ou bons de commande,
  - la constatation du service fait,
- pour les centres désignés ci-après, aux responsables suivants :

- |  |   |
|--|---|
| - Centre "Secrétaire général":         | M. Jean-Marie NICOLAS, Secrétaire général,                                  |
| - Centre "sous-préfet de Céret" :      | M. Antoine ANDRE, sous-préfet de Céret,                                     |
| - Centre " sous-préfet de Prades" :    | M. Bernard MOULINÉ, sous-préfet de Prades,                                  |
| - Centre "directeur de cabinet" :      | Melle Frédérique CAMILLERI,<br>directrice de cabinet,                       |
| <hr/>                                  |   |
| - Centre "Ressources humaines" :       | M. Robert ROUX, chef du service<br>des Ressources Humaines et des Moyens,   |
| - Centre "Moyens":                     | M. Robert ROUX, chef du service<br>des Ressources Humaines et des Moyens,   |
| - Centre "Transmissions/Informatique": | M. Robert ROUX, chef du service<br>des Ressources Humaines et des Moyens. " |

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 6 juillet 2010

LE PREFET,



**Jean-François DELAGE**